



# À LA SÉCU, MÊME LES CENTIMES COÛTENT CHERS !

Au-delà d'une augmentation de nos salaires, la **CFDT** revendique toujours, auprès de l'UCANSS, d'autres mesures pour l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

## ➔ La **CFDT** revendique une augmentation du titre restaurant à la hauteur des possibilités offertes par la Loi, soit 23 centimes.

Pour les entreprises, le plafond d'exonération maximum de la participation patronale au financement des titres restaurant est porté à 5,92 € à compter du 1er septembre 2022 contre 5,69 € aujourd'hui.



Alors que depuis 2015, l'augmentation de la part patronale du titre restaurant a toujours suivi le plafond d'exonération des cotisations sociales, lors de la réunion de négociation du 18 octobre l'UCANSS, a proposé une augmentation de seulement 10 centimes par titre. Oui, moins de la moitié de ce qui est possible !

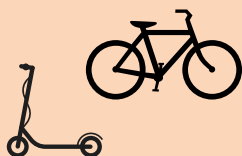
Le refus d'augmenter la part patronale sur les titres restaurants pourrait également fragiliser les restaurants d'entreprise et impacter les salariés concernés au même titre que les autres au regard de l'augmentation du coût de la restauration.

## ➔ La **CFDT** revendique toujours la revalorisation de l'indemnité télétravail à hauteur de 3,25 € par jour télétravaillé.

L'UCANSS a indiqué que son montant ne sera qu'aux alentours de 2,90 € à partir du 1er janvier 2023 grâce à l'indexation de l'indemnité sur l'indice INSEE « Logement, eau, gaz et combustible ».



## ➔ La **CFDT** revendique la prise en charge des abonnements de transport des salariés jusqu'à 75% de leur coût et le cumul jusqu'à 800 euros.



Le COMEX (composé notamment des Directeurs des Caisses Nationales) invalide les protocoles d'accord des organismes locaux intégrant la prise en charge par l'employeur des abonnements de transport des salariés au-delà de 50 % et le cumul possible du forfait mobilité durable avec un abonnement de transport dans la limite de 800 euros.

Comment la Sécurité sociale, sous tutelle de l'Etat, peut-elle s'exonérer d'appliquer ce que le gouvernement demande aux entreprises de mettre en œuvre ?

**Par leurs décisions, l'UCANSS et le COMEX continuent de dégrader le pouvoir d'achat des salariés de la Sécurité sociale !**

**La **CFDT** ne lâchera rien pour le pouvoir d'achat des salariés !**

**Le combat continue !**

Retrouvez nous  
sur :

